

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250507-2025_043_BC_9-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_043_BC_9
*Zone d'activités de Cambaie - retrait
de l'attribution de la parcelle HN 61 et
remise en commercialisation de la
parcelle*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Bruno DOMEN

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/05/2025

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Emmanuel SERAPHIN procuration à M. Olivier HOARAU - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20250507-2025_043_BC_9-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2025

AFFAIRE N°2025_043_BC_9 : ZONE D'ACTIVITÉS DE CAMBAIE - RETRAIT DE L'ATTRIBUTION DE LA PARCELLE HN 61 ET REMISE EN COMMERCIALISATION DE LA PARCELLE

Le Président de séance expose :

Contexte :

Par délibération n°120830028 du 30 août 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Paul a approuvé l'attribution de la parcelle HN 61 à la société [REDACTED] pour la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 30 ans en vue de la réalisation d'ateliers de bureaux.

Cette délibération n'a pas été suivie d'effet et aucune signature de bail à construction n'est intervenue jusqu'à ce jour.

Depuis le transfert de la zone d'activités économiques de Cambaie au Territoire de l'Ouest en 2017, les services du Territoire de l'Ouest se sont rapprochés de la société [REDACTED] à plusieurs reprises afin de faire aboutir la procédure de commercialisation, engagée par la Commune de Saint Paul, concernant la parcelle HN 61 au profit de l'attributaire.

Ainsi par courrier du 3 décembre 2018, le Territoire de l'Ouest a requis les éléments de présentation du projet afin de poursuivre la démarche d'attribution de la parcelle par le Bureau Communautaire.

Le 04 décembre 2019, l'attributaire fait parvenir un courrier visant à exprimer sa volonté d'acquérir la parcelle. Par courrier du 04 mars 2020, le territoire de l'Ouest fait part de son refus et de la nécessité de se conformer à la délibération d'attribution prise par le Conseil Municipal de Saint-Paul le 30 août 2012.

Par courriel réceptionné le 8 août 2022, la société transmet au Territoire de l'Ouest un dossier de candidature portant confirmation de son intérêt pour la parcelle, conformément à la délibération municipale de 2012. Cependant, celui-ci demeure incomplet. Les services du Territoire de l'Ouest informent la société [REDACTED] que certains éléments nécessaires à la bonne compréhension et à l'analyse du projet sont manquants.

Malgré les relances adressées par les services du Territoire de l'Ouest, notamment par courriel du 16 août 2022, le dossier est resté en l'état.

Par courrier du 19 mars 2024, Le Territoire de l'Ouest a mis en demeure la société [REDACTED] de transmettre son dossier de candidature complet dans un délai d'un mois à compter de sa réception.

Cette relance est restée sans réponse de la part de la société attributaire.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/04/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 15/04/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **PRENDRE ACTE de la non complétude du dossier projet du candidat pour lequel la parcelle HN 61 lui avait été attribuée ;**
- **APPROUVER le retrait de la délibération d'attribution de la parcelle HN 61 à la société [REDACTED] ;**
- **APPROUVER la remise en commercialisation de ladite parcelle, via un appel à projets ;**
- **AUTORISER Le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Olivier HOARAU
2ème Vice-Président